

FSDV

Société Anonyme
Le Bois Montbourcher
49220 Chambellay

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 30 septembre 2025 – résolution n° 22

AUDIT SYNTHESE

15/17, rue Marsollier
75002 PARIS

ADN PARIS

109, rue de Courcelles
75017 PARIS

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

FSDV

Société Anonyme
Le Bois Montbourcher
49220 Chambellay

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 30 septembre 2025 – Résolution n° 22

A l'Assemblée Générale de la société FSDV,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux de votre société et/ou des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1% du capital social de la société.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, et à la suite du changement de mode d'administration de la société, d'autoriser le Conseil d'administration pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris, le 9 septembre 2025.

Les Commissaires aux Comptes

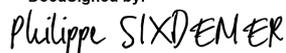
AUDIT SYNTHESE

ADN PARIS

Signé par :

1F1F627C312249B...

Frédéric Vélozzo

DocuSigned by:

1A35C22A096B4FD...

Philippe Sixdenier